

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2010**

L'an deux mil dix, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, , Virginie BAUDSON, Cédric GUIGONNET, Frédérique DEPRECCQ, René KLOECKNER, Hubert LIOUST, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK, Jacqueline RAMELET.

Absents excusés : M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M Michel JULIEN,
Mme Sandrine SENTIER ayant donné procuration à Mme Delphine MIGNOT.

Etaient absents : Mme Corinne MABILEAU, Mrs. Michaël MAITRE et Daniel SAMUEL

Secrétaire de séance : Mme Barbara MLYNARCZYK

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2010 : Le conseil municipal destinataire du compte-rendu de cette réunion, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'adopte en incluant la remarque formulée par Mme Monique PRECHEY page 13 modifiant la phrase suivante : - *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et à l'exception de mesdames Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE et monsieur Michel JULIEN qui s'abstiennent en raison de leur engagement en tant que présidents d'associations-* par : *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et à l'exception de mesdames Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE et monsieur Michel JULIEN qui s'abstiennent de voter en raison de leur engagement en tant que présidents d'associations.*

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions depuis le 31 mars 2010 : monsieur le maire fait le point de ses démarches et actions depuis le 31 mars dernier. Le conseil municipal en prend acte

FINANCES LOCALES

1/ TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : Le taux de la Taxe Locale d'Equipement est fixé depuis 1980 à 3%. Le conseil municipal invité à se prononcer sur l'évolution de cette taxe décide à l'unanimité de laisser ce dernier en l'état.

2/ ALIENATION DE BIENS : vente de matériel roulant

2a/ Cession d'un tracteur : Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre le tracteur de marque FORD type 5110 2 RM et de donner mandat au maire pour concrétiser la vente.

2b/ Cession d'un véhicule : Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre en l'état, sans contrôle technique et contre décharge la camionnette RENAULT type Express à Monsieur Thomas DELANGUE pour un montant de 150 €.

3/ ACQUISITION DE BIEN – PROPRIETE DE VLIEGHIERE : Le conseil municipal en mai 2007 a accepté de devenir propriétaire d'une partie de la parcelle située à l'angle de la RD 929 et du chemin de la Louvière appartenant à monsieur Rémi DE VLIEGHIERE cadastrée section AB n° 227. Le propriétaire précité modifiant unilatéralement les conditions de cession, le conseil municipal demande au maire de faire appliquer les conditions initiales d'échange ou connaître les nouvelles prétentions du dit propriétaire et reporte sa prise de décision en l'attente de l'évolution du dossier.

4/ FOND DE COMPENSATION DE LA T.V.A. : Les collectivités territoriales peuvent dans le cadre du plan de relance de l'économie, bénéficier d'un remboursement anticipé des attributions du fond de compensation de la T.V.A. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par une abstention Mme Jacqueline RAMELET et vingt-trois (23) voix pour, décide d'adhérer au plan de relance de l'économie précité.

5/ LOCATION D'IMMEUBLE : Les travaux de réhabilitation du logement communal situé au sein de l'école publique Jean de la Fontaine s'achèvent et permettent la mise en location prochainement Le conseil municipal par vingt-trois (23) et une abstention (1) monsieur Bertrand VANDEWALLE donne mandat au maire pour louer ce logement.

6/ ACCUEIL D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE. La demande de la société française de radiotéléphonie (S.F.R.) de reconduire par convention la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée X n° 952 (117 m²) sur laquelle est installée son antenne relais est acceptée par le conseil municipal par vingt-deux (22) voix pour et deux (2) abstentions : monsieur DARTOIS Sylvain et madame Marie-Claude LEFEVRE.

7/ TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL. Dans le cadre de la parution du prochain bulletin municipal, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant des encarts publicitaires pour une parution comme suit :

Commerçants et artisans locaux		Commerçants et artisans non locaux	
Cires lès Mello + Mello + Maysel + Foulanguies			
1/8 de page	80 €	1/8 de page	160 €
¼ de page	130 €	¼ de page	260 €
½ page	260 €	½ page	520 €
1 page	475 €	1 page	950 €

8/ CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE : Dans le but d'assurer la trésorerie nécessaire à l'exécution de la section d'investissement, le conseil municipal par dix-neuf (19) pour et cinq (5) abstentions : messieurs Hubert LIOUST, Bertrand VANDEWALLE, Sylvain DARTOIS et mesdames Béatrice BASQUIN et Marie-Claude LEFEVRE, décide de recourir auprès du Crédit Agricole à une ligne de trésorerie de 150.000 €.

AFFAIRES SCOLAIRES

1/ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2010. Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la commission scolaire qui porte sur les points suivants :

* dérogations scolaires * travaux * rentrée scolaire 2010/2011 * prochaine réunion

2/ APPRENTISSAGE DE LA NATATION : La commune a mis en place l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année scolaire 2010/2011 cet apprentissage et à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées.

3/ PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR FRAIS DE SCOLARITÉ AU COLLÈGE DE VIARMES : Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de scolarité pour un enfant au collège Blaise Pascal au titre de l'année 2009/2010 pour un montant de 112 €.

4/ SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL : Le conseil municipal est informé qu'il est envisagé de mettre en place un règlement se rapportant à cette mission et qu'il en sera saisi dès que la commission scolaire l'aura finalisé.

TRAVAUX COMMUNAUX

1/ RUE DES PETITS PRÉS – AVENANT N° 1 au MARCHÉ de TRAVAUX PUBLICS de la SOCIÉTÉ Sylvain JOYEUX : Dans le cadre du bilan des travaux de V.R.D. rue des Petits Prés, le conseil municipal à l'unanimité accepte de passer un avenant n° 1 pour un montant de 15162,84 € T.T.C.

SPORTS, CULTURE, LOISIRS et ASSOCIATIONS

1/ TOUR DE PICARDIE : L'arrivée de la 2^{ème} étape du Tour de Picardie aura lieu le 15 mai 2010 à 16h30 au Hameau du Tillet et la cérémonie protocolaire des remises de récompense est prévue après l'arrivée de la course à 17H30. En outre diverses animations auront lieu toute la journée notamment une ascension en montgolfière entre une hauteur de 15 à 25 mètres en fonction des conditions atmosphériques.

2/ FETE DU SPORT : La fête du sport se déroulera le 26 septembre 2010 toute la journée au stade Henri Bailly. De nombreuses activités seront proposées aux visiteurs (football, spéléologie, Badminton, du tennis, maquillage enfant, quizz sur la Picardie).

ASSOCIATION FONCIERE

1/ RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Le conseil municipal suite à la demande de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Oise (D.D.E.A.) et sur proposition du conseil d'administration de l'Association Foncière, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour siéger au sein de l'association foncière à savoir :

* membres titulaires : Hilaire VAN BOXSTAEL, domicilié 1 rue des Tilleuls à Ercuis
 Didier VERET, domicilié à 151 rue Dequevauviller à Saint Vaast les Mello
 Jérôme ROUSSILLON, 3 rue du Chemin Blanc à Montataire

* membres suppléants : Marcel DUCHAUSSOY domicilié 42 rue de la Ville à Cires lès Mello
 Samuel LIENART, domicilié chemin du Rey à Cires lès Mello,

PERSONNEL COMMUNAL

1/ POLICE MUNICIPALE : Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du dispositif concernant les personnes ayant été soumises à l'amiante, le chef de police municipale, monsieur Gérard LEROY, a demandé sa mise en disponibilité à compter du 1^{er} mai 2010 et qu'il a sollicité sa mise en retraite (CNRACL) à compter du 1^{er} mai 2011. Il invite le conseil municipal à réfléchir sur le devenir de la police municipale, celle-ci n'ayant à ce jour plus d'effectifs.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DE LA LISTE ESPACE CITOYEN :

1/ La commission Ecologie, sécurité, catastrophes naturelles a émis un avis favorable pour la mise en place de récupérateurs d'eau principalement au droit des bâtiments communaux afin d'économiser sur l'arrosage et pour divers travaux. Une étude avec devis devait être menée. Où en est-on ?

Le maire indique que diverses difficultés techniques ont été soulevées pour mettre en œuvre la décision prise mais que des solutions sont recherchées.

2/ Suite à la discussion sur la carrière de la Justice, gravement polluée aux métaux lourds et aux PCB, une analyse d'eau a été demandée et acceptée par les élus. Y a-t-il eu un appel d'offres pour cette analyse ?

Le maire indique que des devis ont été sollicités, que cette analyse d'eau sera faite et précise au sujet du prélèvement d'eau que celui-ci sera effectué en présence des parties dès que le prestataire le mieux disant aura été désigné.

Formation :

Le groupe « espace citoyen » a répondu par l'affirmative à votre proposition de formation en novembre 2009. Quelles dates avez-vous à proposer aux élus ?

Le maire indique qu'il existe un calendrier semestriel des formations organisées à l'intention des élus par l'association des maires de l'Oise et qu'il appartient aux conseillers municipaux intéressés de faire part de leur demande de stages.

Cimetière :

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS demande s'il serait possible au niveau du point d'eau de mettre en place un râtelier pour accrocher les bidons d'eau utilisés par les administrés pour arroser les fleurs de leurs défunts sur les tombes.

Monsieur Sylvain DARTOIS demande s'il est envisagé de réunir la commission cimetière qui jusqu'à ce jour ne s'est jamais réunie. Le maire répond que satisfaction sera donnée à la demande après que les élus référents auront collecté les informations nécessaires et achevé leurs formations pour permettre un bon fonctionnement des travaux. Monsieur Sylvain DARTOIS demande une date. Madame Marie-Claude TLEIK et monsieur Michel JULIEN annonce une réunion après les vacances estivales.

Le maire informe le conseil municipal qu'il existe au jardin du souvenir une stèle destinée à recueillir les noms des personnes dont les cendres y auront été répandues et que les modalités font l'objet d'une étude.

Communication :

Monsieur Bertrand VANDEWALLE fait remarquer que dans le bref communal il n'est pas fait mention dans le cadre des délibérations du conseil municipal du résultat du vote. Madame Delphine MIGNOT indique qu'il y a eut un débat au sein de la commission communication à ce sujet et que la majorité des membres a décidé de communiquer l'essentiel de la prise de décision en faisant abstraction du vote. Monsieur Hubert CABORDEL indique que se positionnement résulte d'une décision collégiale. Madame Delphine MIGNOT précise que le bref a pour but d'informer le plus grand nombre d'administrés qui par ailleurs peuvent consulter le compte rendu intégral des réunions du conseil municipal sur le site internet communal ou en mairie.

Equipement sportif au lieu dit le Beaucamp :

Monsieur Bertrand VANDEWALLE demande au maire de lui indiquer l'emprise foncière nécessaire pour la construction de la salle des sports, du vestiaire, du terrain de football et des aménagements annexes (parking, voie de circulation). Après un quiproquo sur la notion d'emprise, le maire après avoir rappelé que l'emprise foncière globale communale pour cette opération est de 18 050 m², indique qu'il fournira précisément l'information demandée.

Gestion foncière et urbanisme :

Monsieur Hubert LIOUST au sujet de l'échange de propriété avec monsieur Georges BENCE, demande si ce dernier est concrétisé. Par ailleurs il rappelle la requête de cet administré portant sur la remise en état du chemin communal d'une part et d'autre part sur la suite donnée à la démarche engagée à l'encontre de Monsieur JAWORSKI dans le cadre du non respect du PLU et du PPRI. Le maire répond que l'opération portant sur l'échange de parcelle est en cours de finalisation et que cela n'intervient que maintenant du fait que l'intéressé avait l'an passé refusé de signer les documents administratifs devant permettre la concrétisation du dit échange. En ce qui concerne la remise en état du chemin, cela est en cours d'étude et au sujet de l'affaire JAWORSKI, la justice a été saisie.

Rivière du Thérain :

Monsieur André LEMAIRE demande qui doit entretenir les berges du Thérain. Monsieur Hubert CABORDEL répond que cet entretien incombe au propriétaire puisque celui-ci est propriétaire jusqu'au milieu de la rivière s'agissant d'une voie non navigable et qu'il conviendrait de rappeler cette règle. Par ailleurs, il indique que les travaux d'entretien de la rivière du Thérain sont réalisés dans le cadre d'un programme quinquennal par le SIVT et que la commune de CIRES-LES-MELLO est concernée par la seconde tranche de ce programme qui aura lieu en 2012. En attendant, il indique que des interventions ponctuelles peuvent avoir lieu (suppression de barrage occasionné par la chute d'arbres). Le maire indique que la mairie ne peut pas tout savoir et qu'il importe d'informer celle-ci des dysfonctionnements afin de permettre d'y remédier. Il évoque aussi le comportement incivique de certains qui jette à la rivière leurs déchets verts notamment (tonte de gazon, branches d'arbres etc.).

Réglementation :

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS demande s'il est possible d'empêcher la circulation des quads dans les chemins forestiers dans le but d'éviter la détérioration de ces derniers. Le maire répond que cela est difficile et que la solution la plus usitée mais avec un résultat moyen est la mise en place d'obstacle interdisant l'accès aux chemins.

Manifestation culturelle :

Madame Monique PRECHEY annonce au conseil municipal la tenue d'un concert en l'Eglise Saint Martin de CIRES-LES-MELLO le 15 mai 2010 à 20H30 dans le cadre du 5^{ème} festival des clochers organisé par l'AMEM avec le soutien du Conseil Général, de la Communauté de Communes Pierre-Sud-Oise et de la ville de MONTATAIRE.

Fin de la séance à 22 h 20

Cires lès Mello, le 11 mai 2010
Le maire,

Alain GUÉRINET